

Élections MSA : se présenter est un acte syndical

Dans la lignée de celles et ceux qui ont écrit la belle histoire de la protection sociale, au lendemain d'une guerre qui, pourtant, avait ruiné le pays, nous aimerions goûter cette grande conquête sociétale. Mais le sort réservé au monde paysan a un goût amer. Le compte n'y est pas : les pensions de retraite sont les plus petites de toutes les corporations, l'indemnité journalière maladie est encore faible.

Cette situation nous oblige à désigner les coupables, celles et ceux de la « grande maison » qui ont toujours refusé que nous soyons toutes et tous dans le régime général, qui ont trompé le monde agricole en arrachant des cotisations plus petites alors qu'elles auraient dû être intégrées dans nos prix de vente. Mais aussi en présentant les mesures de défiscalisation comme des victoires syndicales, quand la cotisation sociale a été traitée comme une « charge sociale » qu'il fallait comprimer à l'envi.

Notre MSA est cette maison où nous n'avons pas, à ce jour, droit de cité : la caisse centrale est administrée exclusivement, en ce

qui concerne la branche des non salarié-es, par la Fnsea. Nos quelques élu-es locaux sont sollicité-es pour résoudre les conflits de terrain mais ne sont pas invité-es aux débats politiques.

Alors, pourquoi demander au plus grand nombre de nos militant-es de faire acte de candidature sous la bannière « Conf' » à ces élections de janvier 2020 ? Pour arracher une reconnaissance syndicale, première étape pour exiger le droit de siéger dans le conseil d'administration de la caisse centrale, comme nous l'avons gagné dans les interprofessions ou les Safer.

Se présenter est un acte syndical. Chaque profession de foi sera envoyée gratuitement par la MSA à un potentiel de deux millions d'actifs, d'actives et de retraité-es. Ne ratons pas ce rendez-vous ! La réforme des retraites arrive à grand pas et n'apporte pas de réponse à celles et ceux, déjà en retraite, ni aux actifs et actives à petits revenus. C'est maintenant qu'il faut y aller : dans quatre ans, aux prochaines élections, la réforme des retraites risque d'être pliée.

Christian Boisgontier



Histoire et enjeux autour de la MSA

« Être présent dans la MSA pour tisser une contre-institution »

Entretien avec Bernard Friot, professeur émérite à l'université Paris Nanterre en économie et sociologie du travail. Un entretien où se mêlent histoire, réflexions et idées sur le passé, le présent et l'avenir de la protection sociale des paysan·nes.



Pourquoi avoir créé un régime agricole distinct du régime général ?

Le régime a été distinct par la volonté de certains agriculteurs. La loi Croizat de mai 1946, créant le régime général de sécurité sociale, prévoyait de réunir les salariés et les travailleurs indépendants dans un grand régime unifié, géré par les travailleuses et les travailleurs eux-mêmes alors que les multiples caisses existant avant 1945 avaient été gérées par le patronat, les assureurs et les notables de la mutualité. Une telle gestion et une telle unité du régime contrevenaient au patronat et aux notables agricoles. Ces derniers, alliés à la droite, ont obtenu en 1947 une loi annulant la généralisation du régime général aux travailleuses et aux travailleurs indépendants.

Comment expliquer la réticence des paysan·nes à la cotisation ?

Comme beaucoup de travailleurs indépendants, les paysans comptaient sur la vente de leur ferme pour leur retraite ou sur la vente d'un animal pour faire face aux accidents santé. C'était une conception patrimoniale de la sécurité. Ils voyaient aussi d'un mauvais œil l'idée d'une ponction sur leurs ressources mensuelles qui étaient déjà

faibles. La confiance dans le patrimoine, ainsi que la faiblesse des revenus monétaires, ont donc forgé cette réticence à la cotisation. Mais il ne faut pas incriminer les paysans : la profession est majoritairement pauvre et la sensibilité à la cotisation est évidemment très forte.

Aujourd'hui, l'enjeu c'est d'obtenir des prix de production qui permettent de payer des cotisations, en menant des batailles anticapitalistes face à la grande distribution, aux banques prêteuses et à l'appétit de groupes fournisseurs comme Bayer pour les intrants ou Massey Ferguson pour les outils.

Les chiffres de la MSA avancent 3 milliards de cotisations pour 18 milliards de prestations. Comment s'en sortir s'il n'y a que les paysan·nes pour financer ?

Avec moins de 500 000 exploitant·es, dont les revenus moyens sont très faibles, un tel régime ne peut pas vivre de ses seules cotisations. Ce déséquilibre ne se verrait pas dans un régime unifié, avec des professions riches et jeunes finançant les professions pauvres et vieilles. Depuis les années 1970 d'ailleurs, la couverture santé a été alignée sur le régime général moyen-

nant la compensation démographique. La loi du 24 décembre 1974 opère en effet une solidarité entre les régimes. Les régimes « vieux », dont le régime agricole qui voit sa population s'effondrer, sont depuis lors soutenus par les régimes jeunes comme la fonction publique territoriale et les salariés du privé.

Faut-il revenir ou pas dans le régime général ?

Il faut un seul régime de sécurité sociale pour opérer la nécessaire mutualisation de la valeur entre les branches d'activité. À la condition que l'unification se fasse par le haut et pas par le bas comme dans le projet régressif de Macron de réforme des retraites, dans lequel chacun aurait une pension en fonction de ses cotisations. Il faut un seul régime de retraite progressiste, aligné sur le régime plus favorable, c'est-à-dire celui des travailleuses et des travailleurs à statut (fonction publique, SNCF, EDF...) qui assure la poursuite du meilleur salaire et non pas la contrepartie des cotisations de carrière.

Que serait un régime unifié et progressiste ?

Pour la maladie, il faut que chacune et chacun cotise selon ses capacités et perçoive selon ses besoins, règle fondamentale de sécurité sociale, sinon on est dans l'assurance. Concrètement, l'agricultrice ou l'agriculteur cotise selon la valeur ajoutée de son exploitation à une caisse interprofessionnelle. Cette dernière, en retour, assure la totalité de ses besoins de santé, quel que soit son niveau de cotisation. Ce n'est pas le cas des régimes complémentaires : le niveau des prestations est fonction des cotisations, raison pour laquelle il faut les intégrer dans le régime général et garantir une couverture à 100 % par l'assurance-maladie.

Qu'en est-il en matière de vieillesse et de chômage ?

Là, il s'agit d'assurer la continuité des ressources, mais lesquelles ? Que ce soit pour

Personnes protégées en maladie aux régimes des non salarié-es et des salarié-es agricoles selon le statut en 2018

	Non salarié-es	Salarié-es
Actifs en emploi ou non	449 223	1 011 567
Inactifs (retraités et Invalides)	650 840	388 128
Conjoints et autres ayants droit	121 829	101 432
Enfants	116 466	353 811
Total personnes protégées	1 338 358	1 854 938

le chômage – qui est un droit nouveau à créer en agriculture –, les congés payés ou la retraite, mais aussi pour les revenus d'activité, les ressources doivent être liées à la qualification. Quand on travaille, il n'y a aucune raison que l'on ait une insécurité sur ses ressources. Or c'est le cas des agricultrices et des agriculteurs : leur bénéfice est lié à des aléas climatiques sur lesquels ils n'ont aucune prise, et aussi aux conditions que leur imposent des acteurs capitalistes (prêteurs, fournisseurs et clients) dont l'objectif est de ponctionner la valeur qu'ils produisent.

La notion de « qualification » a été imposée aux patrons par le combat syndical chez les travailleurs salariés : dans le privé, la qualification est celle du poste de travail, et chez les salariés à statut, elle est liée au grade, donc à la personne même du travailleur, ce qui est encore mieux. Il s'agit désormais d'introduire cette notion chez les travailleurs indépendants. L'idée de la qualification personnelle est que chacun serait titulaire d'un certain niveau de revenu, et donc libéré de l'aléa climatique ou du permanent rapport de force avec des groupes capitalistes bien plus forts que lui. Les agricultrices et agriculteurs cotiseraient en fonction de la valeur ajoutée de leur exploitation et, qu'ils soient en activité, au chômage ou en retraite, percevraient des ressources en fonction de leur qualification. Il faut que toute ressource d'un travailleur salarié ou indépendant soit déterminée, non par sa performance sur un marché – qui ne dépend pas de lui – mais par la qualification qui est la sienne.

C'est une révolution culturelle que vous proposez là...

Dans un certain sens, la Pac à l'actif, telle que la préconise la Confédération paysanne, serait un pas dans cette direction : chaque paysan ou paysanne disposerait de 20 000 euros par an, indépen-

damment de l'aléa des marchés agricoles. Les paysans ne peuvent pas vivre uniquement de leur travail, et ce constat vaut pour toutes les branches d'activité, de la santé à la production automobile. La production de valeur économique renvoie à une œuvre commune. Ce produit d'un travail commun doit être mutualisé dans une logique de partage interprofessionnel de la valeur. Ainsi, chaque travailleuse ou travailleur indépendant ne vivrait plus sur son bénéfice. Il vendrait ses produits, et sa valeur ajoutée serait cotisée à une caisse interprofessionnelle qui lui verserait non seulement des prestations maladie et vieillesse mais aussi un salaire mensuel en fonction de sa qualification. C'est cette logique qui a permis aux soignants libéraux de sortir de l'aléa du marché par convention avec la caisse d'assurance-maladie. La valeur créée doit être répartie en fonction de la qualification du producteur ou de la productrice, sinon on se condamne, dans une logique de marché, à une énorme inégalité de

ressources, avec quelques professionnels ultra-riches et une masse de travailleurs pauvres. Dans une profession extrêmement encadrée par ses notables comme la profession agricole, cette logique inégalitaire est entretenue par des dirigeants qui sont en réalité des industriels de l'agrobusiness (et qui bénéficient de tous les effets pervers de la Pac actuelle).

Y a-t-il un enjeu selon vous à participer aux élections MSA ? Les paysan-nes peuvent-ils changer les choses en bataillant à l'intérieur ?

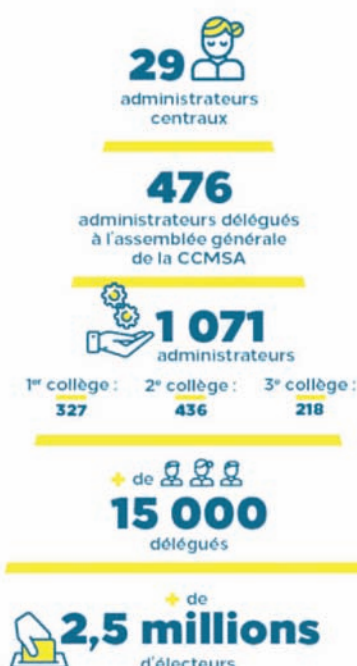
La gestion de la MSA est justement un élément clé de l'encadrement de la profession agricole par ses notables. La Fnsea a réussi jusqu'ici à mettre la main sur elle par une logique de notabilité. Dans *Les dirigeants paysans* (Les éditions de Minuit, 1983), Sylvain Marescat avait fait la démonstration de l'extraordinaire encadrement des agriculteurs, prétendument « indépendants », par des familles régnautes qui tiennent le syndicalisme agricole, l'enseignement agricole, les chambres d'agriculture, le Crédit agricole, les élus ruraux (maires, députés, sénateurs) et la Mutualité sociale agricole. Leur pouvoir est à la fois économique et culturel : il faut absolument le leur ôter.

Car il y a des marges de manœuvre à l'intérieur de la MSA. En s'alliant avec des élus des salariés, il est possible d'avoir un poids plus important dans les conseils d'administration. C'est dans de tels lieux de socialisation, tenus jusqu'à maintenant par les notables agricoles, que se tisse un maillage extrêmement fin d'encadrement de la profession. C'est important d'y être présent pour essayer de tisser une contre-insitution. ■

Recueillis par
Sophie Chapelle

NB : Les cotisations retraite, gérées par la MSA, deviennent obligatoires pour les agriculteurs avec la loi du 10 juillet 1952. Il faut attendre la loi du 25 janvier 1961 pour qu'il en soit de même avec l'assurance maladie-maternité-invalidité.

La pyramide des élections à la MSA



Les collèges électoraux :

- 1^{er} collège : exploitants agricoles actifs ou inactifs,
- 2^eme collège : salariés agricoles (dans le secteur de la production, de la transformation ou des services) actifs ou inactifs
- 3^eme collège : exploitants employeurs de main-d'œuvre (forme personnelle ou groupements), actifs ou inactifs.

Témoignages d'élus·es

S'imposer dans des réunions pour faire entendre d'autres réalités

Dorothée Nabarra est éleveuse de vaches allaitantes à Lacarry, au Pays Basque. Cela fait 25 ans qu'elle est déléguée MSA. « À force de batailler », elle est même devenue présidente cantonale il y a dix ans. Entretien.

Quels enseignements tirez-vous de vos cinq mandats à la MSA ?

La MSA s'éloigne de plus en plus de nous. Tout est dématérialisé, les paysan·nes sont complètement perdus. Alors que de plus en plus de gens sont en difficultés dans nos campagnes et nos montagnes. Les paysan·nes pensent qu'ils sont responsables de leur échec alors que c'est le système qui les a balayés. Et qui continue de le faire.

Pourquoi dites vous que la MSA est de moins en moins sociale ?

Avant, il y avait un accord entre le département et la MSA pour qu'un·e assistant·e social·e sillonne le territoire. Désormais il faut prendre des rendez-vous ou appeler la MSA pour dire ses difficultés. Ce sont des obstacles à franchir : si tant de gens ne le font pas, c'est parce qu'ils sont noyés, en surendettement, en plein divorce, ils savent juste qu'ils ont des cotisations en retard mais ne voient pas les conséquences. Ils n'ont plus le temps, plus l'envie.

Et la MSA a durci le ton : elle est juste là pour récupérer les cotisations. Désormais, elle envoie directement l'huissier si l'adhérent·e ne paie pas. C'est une boîte extérieure qui s'occupe de tout ce qui est contentieux. Ils font en sorte de récupérer l'argent de la MSA. Ça va jusqu'à évaluer le matériel pour les saisies ! Quand la MSA lance une procédure, c'est le tribunal et c'est dur d'en sortir. Ça peut très vite devenir dramatique. La fibre sociale n'y est plus, même si des salariées en interne tentent de résister.

Comment intervenez-vous ?

Souvent, des maires nous appellent pour nous prévenir. Comme je suis déléguée depuis longtemps, ils me connaissent. En parallèle j'ai aussi rejoint l'association SOS Indartu composée de bénévoles (anciens agriculteurs, banquiers, etc.) qui aident les paysan·nes en difficultés, en lien avec Solidarité paysans. Par ce biais-là, on fait aussi remonter des cas de personnes en difficultés aux instances de la MSA de plus en plus déconnectées.

Ce qu'on demande à la MSA quand quelqu'un ne paie pas ses cotisations, c'est



d'envoyer un·e assistant·e social·e pour discuter, avant de faire intervenir un·e huissier·e. Dès qu'il y a contact humain, on peut voir d'où viennent les difficultés, comprendre ce qu'il se passe. Ça peut vite se régler et si c'est plus dur, on peut essayer de voir les possibilités pour payer les dettes. Ce qu'on préconise aussi, c'est qu'il y ait une personne contact pour suivre le dossier administratif. Depuis quelques années, il n'y a plus de suivi, personne n'est responsable de votre dossier et beaucoup de papiers se perdent. La MSA doit retrouver sa fibre sociale qu'elle n'aurait jamais du perdre.

De quelle manière se traduit la mainmise de la Fnsea sur la MSA ?

Ils ont toujours été là mais ils gèrent ça de très loin... Ils laissent faire les choses. On dirait que ces réalités leur sont étrangères. Quand il y a l'assemblée générale ou les comités territoriaux, on est pas mal de délégués ELB (syndicat basque, membre de la Confédération paysanne, NDLR) à y aller pour porter nos idées. Les débats sont houleux car ils ne veulent pas voir. Même si on n'est pas majoritaires, même s'ils essaient sans cesse de nous couper la parole, on s'impose : on dit notre mécontentement. À force de batailler, on a désormais

un contact direct avec la présidente de la caisse Sud-Aquitaine : on lui fait remonter directement les cas les plus difficiles et elle s'en occupe.

Comment voyez-vous la suite ?

On voudrait former des jeunes comme délégués mais c'est compliqué. Il n'y a pas de volontaires... Il y a 25 ans déjà, on est venus me chercher pour que je me présente aux élections. Au bout de dix ans, c'est la présidente du canton qui m'a demandé de reprendre le flambeau pour le syndicat ELB. En fait, celles et ceux qui se présentent aux élections sont élus automatiquement car plus personne ne veut donner de son temps.

Pourtant, si on veut avancer, il faut être solidaires. Je reconnais que c'est rude d'entendre quand vous êtes sur un marché : « Vous ne faites rien à la MSA, mon frère est en difficulté, c'est quelqu'un de malade qui ne touche pas ses indemnités journalières, etc. ». Ça fait mal. Mais quand on arrive à faire remonter des dossiers urgents et qu'ils sont réglés plus vite que prévu, on se sent utile.

La Solidarité doit être encore plus forte dans les moments difficiles et la MSA doit rejouer son rôle social. ■

Recueillis par S. Ch.

Prêter une oreille attentive et aboutir à des solutions

« La MSA, c'est trop de charges ! La MSA, c'est n'importe quoi, on ne peut jamais les joindre ! La MSA, il faut la supprimer ! » Autant de commentaires régulièrement entendus par André Tissot, délégué cantonal de la MSA en Haute-Savoie depuis 5 ans. Quel bilan tire-t-il de son premier mandat ?

Pour André Tissot, ancien éleveur laitier, aujourd'hui retraité, il y a deux façons de voir les choses lorsque l'on est délégué MSA. « On peut attendre, tranquilles, car on est très peu sollicités par la MSA. On a deux réunions par an, au printemps et à l'automne, bien orchestrées par "la maison" (la Fnsea, NDLR) qui portent rarement sur le cœur de métier, à savoir la retraite, les cotisations, la maladie ou les accidents. La MSA vante la fonction de lien du ou de la délégué-e entre la caisse et l'adhérent mais elle ne le favorise pas. »

André a décidé d'emprunter la deuxième voie en tâchant de se faire une place sur le terrain, sans attendre les – trop rares – sollicitations de la MSA. Au fil des mois, « par le canal de la Conf' », des adhérent-es et non adhérent-es de la MSA ont fait appel à lui pour faire remonter leurs difficultés auprès de la caisse. « C'est souvent des problèmes de retraite, mais il y a aussi des

salarié-es qui rencontrent des dysfonctionnements graves en matière de prestations type APL⁽¹⁾ », souligne-t-il. « La personne qui nous sollicite a en général déjà eu des contacts avec la caisse et le dossier est souvent (mal) engagé. Le fait d'être élu oblige la MSA à prêter une oreille plus attentive aux cas que vous défendez. Ils acceptent de reprendre les dossiers et on peut aboutir à des solutions acceptables. »

Pour faire « remonter » ces cas, il utilise « l'espace personnel » créé via le site internet de la MSA. « C'est plus rapide que le courrier, on garde des traces écrites alors que le téléphone, c'est une catastrophe. Les personnes dans les plateformes ont pour mission de filtrer les appels et d'orienter éventuellement vers les services, mais sans jamais mettre en relation directe. »

Suite aux nombreuses récriminations sur ce fonctionnement, il constate le retour dans certaines caisses à des permanences

décentralisées et à des rendez-vous personnalisés où l'agent-e a pu prendre connaissance du dossier. « Il y a des améliorations mais ce n'est pas le cas partout car les 35 caisses locales sont complètement indépendantes de la caisse nationale. »

Une chose est sûre pour André Tissot : le monde rural a besoin d'un service social de proximité. Pour en être l'un des opérateurs, la MSA doit impérativement retrouver une culture et une communication irréprochables avec ses adhérents et les usagers futurs. « Cela implique de mettre en œuvre une gouvernance plurielle à laquelle son statut actuel, sous contrôle de la Fnsea, ne peut correspondre », souligne-t-il. En ce sens, il espère que la Confédération paysanne pourra rapidement entrer comme membre de droit dans les caisses de la MSA. ■

S. Ch.

(1) Aide personnalisée au logement

Pas de place pour réfléchir au système de solidarité entre paysan·nes

Marie Lebrun est paysanne dans le Morbihan. Déléguée MSA durant un mandat, elle témoigne de sa déception quant aux possibilités d'action offertes.

C'est un collègue paysan, accompagné d'un animateur de la MSA, qui est venu me chercher. Il m'a expliqué que des gens de notre sensibilité syndicale portaient à la retraite et qu'il était important que cette vision de l'agriculture soit présente. Je n'ai pas eu besoin de faire de campagne électorale... On m'a dit qu'il fallait que je fasse le relais des agricultrices et des agriculteurs du secteur. Mais je n'ai jamais porté un dossier de paysan ni passé de coup de fil. À regret. Car j'y allais pour ça, pour la solidarité.

Je n'ai quasiment rien fait en dehors de quelques réunions et de l'organisation d'une conférence-débat par an dans le

canton. Il y avait autour de la table des délégué-es élu-es depuis très très longtemps, installé-es dans une espèce de routine. Le repas payé par la MSA après la réunion se justifiait s'il y a du boulot, mais là j'étais gênée.

Les réunions étaient animées par un salarié, avec un ordre du jour pré-établi. Lui-même déplorait le manque d'implication des gens. Ce qui a fortement manqué, c'est un temps d'éducation populaire. J'aurais voulu comprendre l'histoire de la MSA, pourquoi ça a été créé, les raisons de la séparation avec le régime général, quelle pertinence aujourd'hui...

Il n'y avait pas de réflexion sur ce qui nous touche, partir de ce que sont les gens, de leurs questions de base. Nous ne décidions de rien. La MSA nous présentait des affiches toutes faites sur les troubles musculo-squelettiques (TMS), les suicides... On gérait la crise au niveau agricole mais il n'y avait

pas de réflexion de fond sur l'agriculture que l'on veut aujourd'hui. Ça avait un aspect médical, pas drôle. Je n'avais pas 30 ans à l'époque et j'avais les boules de ne parler que de TMS dans l'agriculture.

C'est quoi un système de solidarité entre agriculteurs ? Comment le faire évoluer ? C'est ça qui est important mais il n'y avait pas de place pour ça. J'ai aussi eu la malchance de tomber dans un groupe mou, vieillissant. Avec une bande de copains, tu arrives à construire ensemble, mais seule... Je n'ai pas eu l'énergie pour ça et il y avait bien d'autres choses à faire sur la ferme. Ce que j'ai compris plus tard, c'est qu'il aurait été intéressant d'être aussi élue du CCAS⁽¹⁾ de ma commune. Tu sais ainsi où il y a des soucis dans ton village et tu peux te faire le relais des dispositifs d'aide de la MSA qui sont nombreux et qui évoluent. ■

Recueillis par S. Ch.

(1) Centre communal d'action sociale.

Du côté de salarié-es de la MSA

« De moins en moins nombreux pour assurer une présence sur le territoire »

Entretien avec **Christophe Czyz**, membre du collectif de la CGT MSA.

Vous alertez sur la perte de 1 300 postes sur 16 000, soit 8 % des effectifs de la MSA, entre 2016 et 2020⁽¹⁾. Quelles conséquences pour les usager-es ?

On ne peut plus faire face pour traiter les dossiers, ni recevoir les assuré-es. Les permanences et les agences ferment en milieu rural. Il y avait 35 lieux d'accueil par exemple dans la Drôme il y a 10 ans, il n'en reste que 4 aujourd'hui, et sur rendez-vous. Le téléphone est saturé, les mels se substituent à l'accueil physique qui disparaît progressivement.

Le tout numérique a pris le dessus ?

Oui. La prime d'activité, par exemple, ne peut se demander que par Internet. Il faut donc avoir un ordinateur, Internet, un compte sur sa caisse MSA, demander un mot de passe, faire la demande en ligne, joindre un bilan comptable pour les « non salariés agricoles »... Vu la complexité pour une exploitation, il y en a qui renoncent à demander leurs prestations.

On a aussi une population d'ouvriers ou retraités agricoles qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique. Ils ont besoin d'être accompagnés et nous, nous sommes de moins en moins nombreux. Nos administrateurs CGT n'ont pas voté le plan stratégie MSA 2020-2025 qui insiste sur le développement du tout digital.

Que répond la direction quand vous alertez sur la nécessité de maintenir une présence sur tout le territoire ?

Qu'il y a les maisons de services au public (MASP) où les usagères et les usagers trouvent une personne qui les reçoit à l'accueil pour l'Urssaf,

la poste, la CAF, la MSA... Dans les faits, les personnes qui gèrent ces MASP nous appellent car elles n'ont pas été formées à tous les organismes de protection sociale.

Par ailleurs, notre raison d'être jusqu'à maintenant, c'était d'être guichet unique (famille, retraites, cotisations, logement, santé...). C'est de moins en moins vrai : il y a de plus en plus d'externalisation de nos activités.

Quel est l'enjeu pour vous des prochaines élections MSA ?

Avoir un maximum d'élus dans les cantons pour avoir plus de poids au niveau de la caisse centrale. Notre cheval de bataille, c'est les salaires, l'emploi, les conditions de travail et la protection sociale qui sont bien malmenés par l'employeur et le gouvernement. On a perdu plus de 3 200 postes en 10 ans. Ça se traduit par le non-remplacement des personnels à la retraite, des contrats courts, la numérisation des documents... On ne peut pas continuer à réduire. On revendique un arrêt de la réduction des personnels, une augmentation des salaires et des emplois en CDI. On est de tout cœur avec la Confédération paysanne pour qu'elle soit présente le plus possible dans l'instance nationale. On porte des valeurs assez proches et les batailles sont nombreuses.

Recueillis par **S. Ch.**

(1) Une convention d'objectifs et de gestion (COG) est signée tous les 5 ans par la MSA et l'État. La tutelle sur la MSA est exercée conjointement, depuis 2008, par le ministère en charge de l'Agriculture, le secrétariat d'État au budget et le ministère des Affaires sociales et de la Santé.

La MSA compte 35 caisses (Ardèche-Drôme-Loire ; Sud Champagne ; Languedoc, etc.) ainsi qu'un centre informatique (IMSA) et une caisse centrale (CCMSA).

Sortir de l'optimisation fiscale et sociale !

L'optimisation fiscale permet à des paysan-nes d'échapper à l'impôt mais aussi... aux cotisations. Au final, ces mécanismes se retournent contre celles et ceux qui se retrouvent avec de faibles retraites. Pour en sortir, « la dissociation des assiettes sociales et fiscales paraît de plus en plus indispensable ».

La fiscalité induit « l'optimisation fiscale » – comme disent les comptables –, un raisonnement centré sur le dogme : si tu paies des impôts et des cotisations, t'es vraiment un-e con-ne !

L'assiette fiscale détermine l'assiette sociale. Réduire la première consiste à se tirer une balle dans les deux pieds en un coup : surcapitalisation, faibles retraites.

L'optimisation fiscale concourt à augmenter le capital de la ferme en encourageant à l'investissement, notamment via l'amortissement dégressif. Des fermes ont des capitaux exorbitants au regard du nombre d'actifs et d'actives. En fin de carrière, le capital imaginé comme une retraite par capitalisation est souvent intransmissible et n'a donc pas la valeur imaginée par le raisonnement comptable initial. Le raisonnement consiste à désocialiser une part du revenu : les droits à la retraite se réduisent faute de cotisations !

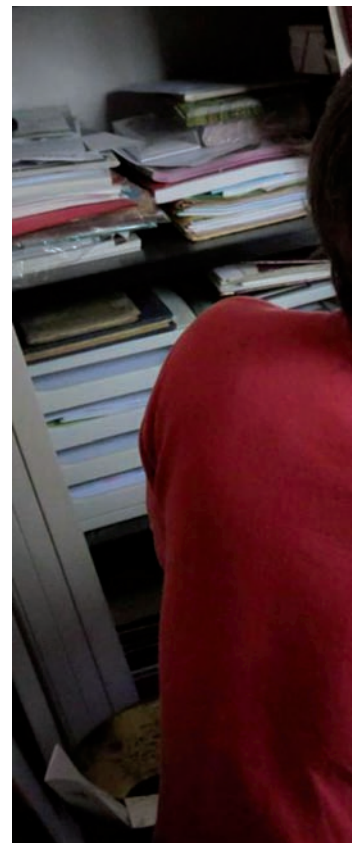
Ainsi, la Confédération paysanne demande depuis toujours de mettre fin à ces contorsions fiscales qui ne sont ni plus ni moins que des aides à l'investissement sans plafond.

Par ailleurs, le régime du micro BA (ou du forfait, auparavant) constitue une possibilité intéressante au regard de l'agriculture paysanne. Toutefois, il reste « une niche » fiscale et donc individualiste qui ne prend pas beaucoup part au système social universel.

Égaux et égales en droits, solidaires en devoirs ! Contribuer au système social de répartition, de solidarité et de redistribution, c'est mettre une part de notre revenu en commun pour les accidents de la vie, la maternité, la retraite. Pour que cela fonctionne, il doit être universel en devoirs et en droits.

La dissociation des assiettes sociales et fiscales paraît de plus en plus indispensable afin que les cotisations sociales soient basées sur le vrai revenu. Ainsi, les plus dépourvu-es de revenu pourront avoir des cotisations plus en rapport avec les capacités à les honorer ; les autres contribueront plus : la solidarité sera alors une réalité. Ce sera aussi l'une des conditions du chemin vers un rééquilibrage entre la quantité de capital mobilisé par rapport au travail, l'une des clés de l'agriculture paysanne, l'une des clés pour favoriser la transmissibilité de nos fermes. ■

Cécile Muret,
paysanne dans le Jura



La cotisation : anti piège à con

Nous serions contraints de vivre en « gérant » nos fermes, en tant qu'« exploitant-es » et « chef-fes d'entreprise » ? À ce titre nous n'aurions plus le choix que de subir les « charges » patronales, salariales (quand nous embauchons) et le « coût » du travail...

Nous votons depuis longtemps, à l'unanimité ou presque, les motions proposées par la commission sociale lors des congrès de la Confédération paysanne, tous les deux ans. Nous revendiquons à travers elles de meilleures prestations, la revalorisation des retraites, une meilleure protection sociale en général.

Imaginons que ces motions, dans le même temps, revendiquent une hausse des cotisations pour assurer cette meilleure protection réclamée... Gageons que les votes ne seraient pas si enthousiastes.

Pourtant, la protection sociale du régime général à laquelle nous voudrions accéder s'est construite, entre autres, sur des augmentations de salaire, et donc de cotisations.

Le hic, nous concernant, c'est que nous faisons les chèques pour la MSA de nos propres mains. Et ça pique !

Notre combat pour une meilleure protection sociale n'est pas hors sol : il s'inscrit dans nos exigences de revenu, dans nos combats pour une véritable répartition des richesses.

Devoir se convaincre que la cotisation, c'est bon pour la santé, en 2019, est une conséquence de nos oublis. Nous oublions

que nous sommes, au même titre que les autres indépendant-es et tou-tes les salarié-es des secteurs public et privé, des productrices et des producteurs de valeur et donc les seuls financeurs de notre protection sociale. C'est notre travail et lui seul qui cotise aux caisses de la sécurité sociale.

Attaques en règle

Nous avons déjà trop ouvert au capital et à l'impôt la possibilité d'y abonder, et donc de partager sa gestion. Dès lors, les attaques en règle grignotent notre pouvoir et nos moyens. Elles sont orchestrées depuis la création du régime général par tous les gouvernements, de droite ou socialistes. Ces attaques sont accompagnées de communication et de pensées prêtes à consommer.

Dès son instauration, de nombreuses corporations dont la nôtre, bien trop attachée à son patrimoine (donc à son capital), n'envisageaient déjà la cotisation que comme une charge et le syndicat unique de l'époque a décidé de ne pas entrer dans le régime général.

Un saut dans le temps pour arriver à Michel Rocard qui crée la CSG (Contribution sociale

généralisée). Une contribution : pas tout à fait un impôt, pas exactement une cotisation. En tout cas, elle n'ouvre aucun droit à prestation !

Un peu plus tard, Alain Juppé crée la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale). Elle doit « *contribuer à renflouer la dette sociale* », créée de toutes pièces puisque les comptes de la Sécu n'ont pas de vocation à l'équilibre. Puis ce même Alain Juppé crée la Cades, la Caisse d'amortissement de la dette sociale, qui a pour mission de vendre des « titres de la dette sociale » sur les marchés financiers. Elle les vend à des investisseurs privés sous forme d'obligations à court et moyen terme (les obligations sont comme des tickets sur lesquels est écrit : merci d'avoir filé du liquide, ce papier montre combien je te dois). Et c'est grâce aux recettes provenant principalement de la CRDS et de la CSG que la Cades rembourse les « investisseurs ». ⁽¹⁾

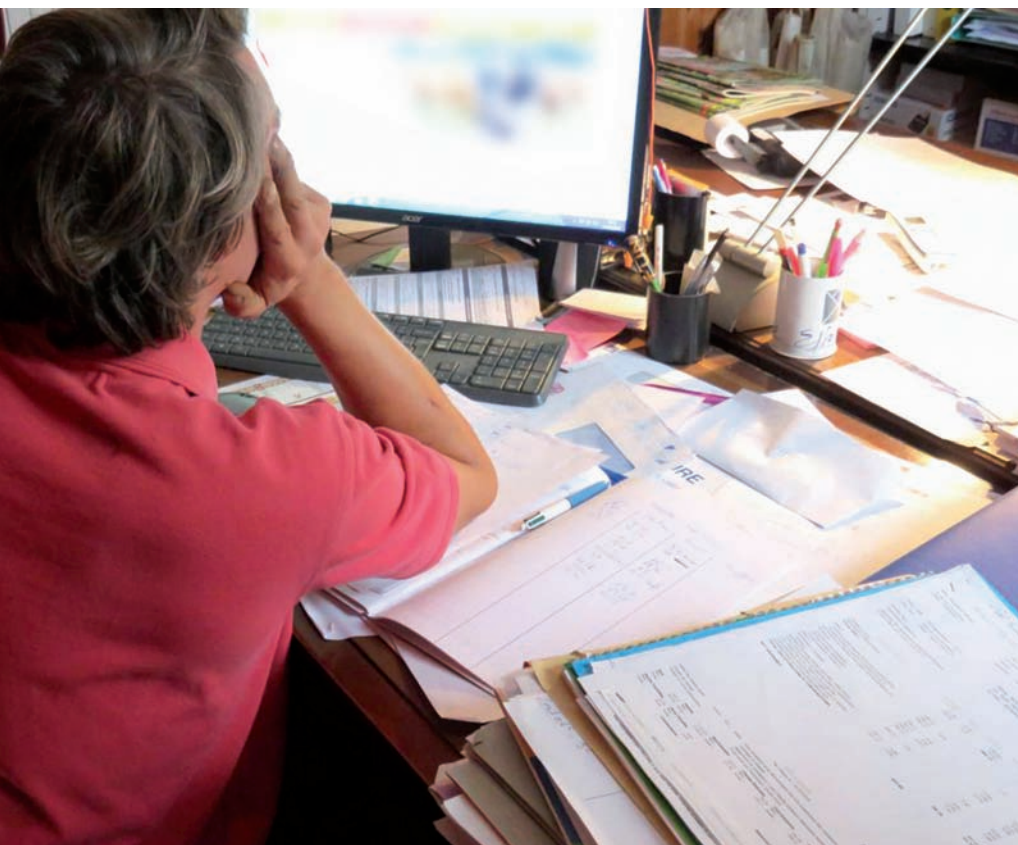
La dette de la Sécu (fabriquée de toutes pièces, donc) est vendue sur les marchés financiers et nous payons les acheteurs de cette dette par notre travail.

La dernière attaque est incroyable mais vraie : les 10 milliards d'euros consentis par l'exécutif suite au mouvement des Gilets jaunes seront ponctionnés sur... les comptes de la Sécurité sociale, du moins c'est ce que ce même exécutif propose dans la loi de finances 2020. La solution parfaite pour accuser des comptes déficitaires, inventer l'inefficacité du système et le vendre aux assureurs !

La cotisation est le mode de financement sain et durable par excellence. Il est impossible de spéculer sur son mouvement. Sitôt versé, sitôt redistribué. Nous devons avoir les moyens de verser notre part au financement de la Sécurité sociale. Nous devons défendre le système de protection sociale basé sur la cotisation qui est sans pareil au monde et qui fonctionne. ■

Emmanuel Marie, paysan dans le Calvados, responsable de la commission sociale de la Confédération paysanne

(1) R. Monvoisin et N. Pinsault, *La sécu, les vautours et moi*, éditions du Détour, p. 59
Lire également B. Friot, *Émanciper le travail, L'enjeu des retraites*, Vaincre Macron, éditions La dispute.



Défendre une protection sociale mutuelle et solidaire

Il faut défendre le principe de solidarité financée par les cotisations sociales, principe qui subit des attaques permanentes et insidieuses.

C'était une idée formidable du Conseil National de la Résistance de mutualiser notre protection sociale afin que toute personne, où qu'elle soit sur le territoire et quelle que soit sa place dans la société, puisse bénéficier des soins dont elle a besoin.

C'était une idée généreuse d'imaginer un mécanisme de solidarité entre les personnes au travail et celles qui ont déjà passé leur vie à travailler.

Le genre d'idée qui permet de se sentir appartenir à un ensemble, un peuple, une société où l'important serait « les gens ».

Le genre d'idée qui aujourd'hui est attaquée par tous les bouts quand les mieux nantis refusent de participer à l'effort collectif et s'accrochent d'une société de plus en plus inégalitaire, quand les richesses créées par le travail ne sont plus que très partiellement redistribuées aux travailleurs et travailleuses, ne permettant plus d'abonder correctement les caisses de la Sécurité sociale.

Évidemment, à la création de la Sécu, le monde agricole n'avait pas fait preuve d'une grande clairvoyance en refusant d'intégrer le régime général aux côtés des autres classes

laborieuses, préférant créer le sien, un régime moins coûteux mais moins-disant, la Mutualité Sociale Agricole. Cela a fait de nous, pendant longtemps, des citoyen-nes de seconde zone en matière de protection sociale. Cela perdure d'ailleurs au niveau des retraites agricoles qui restent ridiculement faibles.

La situation a heureusement changé. Grâce à de nombreux combats, dont beaucoup portés par la Confédération paysanne, la couverture sociale des paysannes et des paysans est maintenant comparable à celle des autres catégories socioprofessionnelles. Et, face à la chute vertigineuse de la démographie paysanne, l'État a mis en place des mécanismes de solidarité pour pallier le déficit de notre caisse qui, de fait, n'est plus autonome.

Solidarité ou individualisme

Maintenant, nous ne devons plus nous battre pour atteindre les droits des autres (sauf pour les retraites) mais pour les conserver et défendre le principe de solidarité financé par les cotisations sociales. Les attaques sont permanentes et insidieuses : en cas de crise, les premières revendications de la Fnsea pour soutenir les producteurs et les productrices sont l'allègement des cotisations, soit la fragilisation du système de protection sociale. Dernièrement, c'est un agriculteur des Landes qui intentait une action au tribunal pour pouvoir cotiser, non plus à la MSA, mais à une mutuelle privée

pour se couvrir en cas de maladie, d'accident du travail et pour sa retraite : quand l'individualisme atteint des sommets...

Aujourd'hui, il est important de s'investir dans les élections des délégués aux caisses de MSA pour défendre une protection sociale mutuelle et solidaire et soutenir l'amélioration de la qualité des services :

- parce que la MSA, guichet unique pour les prestations et la sécurité sociale, reste un service public de proximité qui devrait rester présent sur tout le territoire ;
- parce qu'avec des délégués en nombre au niveau des caisses locales, nous pourrions espérer avoir des représentant-es dans les conseils d'administration pour y porter nos revendications, à savoir défendre des cotisations sociales adaptées au niveau de revenu, avec des taux proportionnels et progressifs, des retraites agricoles supérieures au seuil de pauvreté, un statut unique, une indépendance des assiettes sociale et fiscale, une vraie reconnaissance des maladies professionnelles...
- parce que nous sommes attachés au principe de solidarité, principe qui rétablit de l'équité dans la société et assure la prise en charge collective des personnes fragilisées ou plus faibles, principe qui répond aux revendications de plus de justice sociale ! ■

Véronique Marchesseau,

paysanne dans le Morbihan, secrétaire générale de la Confédération paysanne

POUR LES ÉLECTIONS MSA 2020

VOTONS

Confédération paysanne !

